

INSPECTEURS STAGIAIRES

Le contrôle de connaissances

RÉVISEZ UTILE !

Pour la CGT, la formation dispensée à l'ENFiP doit être une véritable formation professionnelle vous permettant d'acquérir les bases théoriques et pratiques nécessaires afin d'accéder à vos futurs métiers en étant correctement préparés.

Le contrôle des connaissances doit répondre à ce raisonnement et vous permettre de vérifier l'avancée de l'acquisition de vos connaissances théoriques et pratiques ainsi que votre maîtrise des outils utilisés à la DGFiP.

La CGT Finances Publiques vous accompagne pendant votre année de formation professionnelle et vous propose un point informatif et revendicatif quant au **contrôle de connaissances** qui jalonne votre année à l'ENFiP.

LES ÉPREUVES

Actuellement, selon le décret du 02.08.2012, le contrôle de connaissances à l'ENFIP est constitué de 6 épreuves : 4 écrits, 1 oral collectif et 1 oral individuel.

Cette année, vous aurez 4 épreuves écrites d'une durée de 3 heures. La CGT Finances Publiques a porté cette revendication car :

Cette durée permet de véritables contrôles des acquis et non un simple relevé de connaissances accumulées. Elle permet un meilleur calibrage de l'épreuve pour qu'elle ne soit pas un test de rapidité. Vous avez donc plus le temps de mobiliser sereinement vos connaissances.

☛ Les écrits

Il peut s'agir d'exercices pratiques, de résolution de cas pratiques, d'écritures comptables, de la rédaction de courriers administratifs ou d'une note professionnelle, de plusieurs questions ou d'exercices techniques.

Date	Durée	Coeff	Programme
02/11/2015	3 H	1	Ensemble du programme jusqu'au 29/10/2015
11/01/2016	3 H	1	Ensemble du programme jusqu'au 08/01/2016
21/03/2016	3 H	1	Ensemble du programme jusqu'au 18/03/2016
02/05/2016	3 H	1	Ensemble du programme jusqu'au 29/04/2016



☛ Les oraux

Date	Coeff	Préparation	Durée épreuve	Déroulement
Oral Collectif Du 2 au 3/03/2016	1	2 à 3 demi journées libérées	30 Min	Groupes de 3 ou 4 stagiaires (composés par l'ENFIP) Sujet donné à l'avance
Oral Individuel Du 30/05 au 1/06/16	1	30 Min	30 Min	Un ou plusieurs cas pratiques « pluridisciplinaires » sur au moins 2 matières ou 2 thématiques et questions du jury



Les annales des années antérieures sont à votre disposition, il vous suffit d'en faire la demande à l'adresse suivante : cgtstagiairesenfipnoisiel@gmail.com, elles sont également mise en ligne par l'ENFiP.

Attention ces annales ne peuvent être considérées que comme des exercices d'entraînement supplémentaires uniquement. En effet le programme et la durée des épreuves sont différents chaque année, les matières n'avançant pas au même rythme d'une année sur l'autre.

LE CONSEILS DES ANCIENS !

POUR VOTRE PRÉPARATION:

- Révisiez régulièrement pour éviter le stress. Il est souvent plus simple de retravailler un cours fraîchement abordé.
- pour celles et ceux qui peuvent en bénéficier, pensez à demander l'octroi du 1/3 temps ! La CGT peut vous renseigner et vous accompagner dans vos démarches.
- Le matériel pédagogique de l'EN-FiP (précis, plaquettes, exercices pratiques etc..) et votre participation aux cours sont suffisants pour répondre aux questions posées aux différentes épreuves.
- La solidarité et le travail collectif peuvent être un levier essentiel pour vous permettre du soutien, une meilleure gestion du stress, de la reformulation et l'apprentissage.

PENDANT LES ÉPREUVES :

Pensez à arriver 5 à 10 minutes en avance, l'épreuve commence à l'heure exacte et les retardataires peuvent être exclus.

Les écrits :

- vérifiez bien que le sujet qu'on vous a distribué est complet et lisez les énoncés attentivement sans vous précipiter. Pensez à regarder si il ne reste pas une dernière question au verso.
- si les exercices sont indépendants (c'est souvent le cas) répondez aux questions dans l'ordre de votre

choix afin de prendre le maximum de points.

- une fois que vous estimez avoir terminé, pensez à consacrer du temps à la relecture afin de rectifier les erreurs d'inattention, corriger l'orthographe,... De plus, pensez bien à indiquer le nombre de pages totales de votre copie ainsi que des éventuelles pièces-jointes.

Les oraux :

- pensez à optimiser votre temps de préparation (qui passe très vite)
- le jury peut être amené à vous poser beaucoup de questions durant l'épreuve, ne stressez pas, le but est de mesurer vos acquis. Et surtout aucun jury n'a jamais mangé aucun stagiaire !
- faites preuve d'assurance et ayez confiance en vous lorsque vous maîtrisez les sujets, mais n'hésitez pas à le préciser au jury lorsque vous ne connaissez pas la réponse (il faut en effet éviter d'affirmer une réponse dont on sait qu'elle est erronée).
- L'oral collectif est un exercice particulier qui repose sur une restitution collective d'un sujet préparé au préalable. Des points d'étapes réguliers avec l'ensemble du groupe sont une des clefs de la réussite à cette épreuve.

En plus des conseils des anciens, la CGT Finances Publiques porte des revendications en lien avec les

contrôles de connaissances. Elle porte devant l'administration :

- **que les épreuves écrites soient en adéquation avec le temps imparti. Chaque année, les élus CGT au conseil de promotion ont dénoncé les soucis rencontrés lors des épreuves et notamment lorsque la durée de l'épreuve ne correspondait pas au sujet.**
- **que les épreuves ne soient pas le reflet d'un travail de bachotage où la quantité prime sur la qualité mais bien un exercice faisant appel à la réflexion et préparant au mieux à la prise de poste. Cette année encore les élus CGT vont se battre pour que cette scolarité vous prépare au mieux à vos futurs métiers.**
- **L'arrêt du programme de révision une semaine avant l'évaluation : les élus CGT revendiquent que cette semaine soit uniquement consacrée aux révisions et reformulations.**
- **La CGT Finances Publiques revendique depuis des années que cette formation professionnelle soit compatible avec une vie personnelle. Elle exige la libération de 3 ½ journées par semaine pour que chaque stagiaire puisse concilier les cours, le temps nécessaire à l'assimilation des connaissances et la vie personnelle !**

NOTATIONS ET RECOURS

LA CORRECTION DES COPIES DU CÔTÉ DES CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT

Les chargés d'enseignement appliquent un barème très détaillé (jusqu'au quart de point voire au huitième de point) pour la notation des copies. Pour info, quelques points sont attribués pour la forme (orthographe, lisibilité...).

Comment le barème de notation est-il construit ? Après l'épreuve, les enseignants ont un délai de 2 ou 3 jours pour analyser un échantillon de plusieurs copies en fonction du barème

initialement prévu pour la correction. Une **réunion d'harmonisation** est ensuite organisée avec tous les enseignants correcteurs afin de préciser la réponse attendue pour chaque question (et donc le type de réponse qui doit être valorisée ou non) et d'adapter le barème en fonction des spécificités rencontrées dans les copies de l'échantillon.

Si aucun stagiaire n'a répondu à une question donnée, l'ENFiP s'est engagée à la neutraliser. De même, si tous les stagiaires ont adopté un raisonnement juste mais différent de celui prévu dans le corrigé initial, le barème et le

corrigé seront adaptés pour accepter et valoriser les deux raisonnements. Une fois la réunion d'harmonisation terminée un nouveau barème et un nouveau corrigé sont distribués aux enseignants correcteurs. Toutes les copies sont alors corrigées avec ce nouveau barème.

LA CORRECTION DES COPIES DU CÔTÉ DES STAGIAIRES

Suite aux revendications portées par des stagiaires les années précédentes, l'EnfiP a décidé de mettre en place un module de correction théorique.

Ne paniquez pas si votre copie n'est pas aussi complète que la correction théorique proposée par l'ENFiP! Cette dernière est destinée à dérouler entièrement les raisonnements pour que vous compreniez bien les tenants et les aboutissants du sujet qui vous était proposé.

SI VOUS NE COMPRENEZ PAS VOTRE NOTE ...

Quand les copies vous sont rendues, elles font l'objet d'un grand nombre d'annotations et de commentaires de la part des correcteurs pour vous permettre de comprendre vos erreurs et votre note.

Néanmoins vous avez la possibilité :

- de **rencontrer la direction** pour obtenir des détails sur les points qui ont posé problème dans votre devoir, des conseils pour préparer les épreuves à venir... Avant d'effectuer cette démarche, vous pouvez demander à vos chargés d'enseignement leur sentiment sur votre copie, c'est même recommandé.
- de **demandeur une deuxième correction**, si vous estimez que votre copie a été mal évaluée...

N'oubliez pas que les chargés d'enseignement sont aussi vos collègues, ils

corrigent des copies anonymes en suivant un barème précis. Ainsi, si vous estimez qu'il y a une erreur dans le calcul des points ou une erreur d'interprétation, si vous demandez à rencontrer le correcteur, demandez lui sereinement des explications.

Attention, demander une double correction comporte le risque que la note attribuée lors de cette deuxième correction soit plus mauvaise que la note initiale, et ce sera donc cette note moins élevée qui sera retenue dans le calcul de votre moyenne.

LA CGT EST PORTEUSE D'UNE TOUTE AUTRE VISION DE LA FORMATION ET DU CONTROLE DES CONNAISSANCES !



**Le 4 novembre,
votez CGT
et élisez des représentants
au conseil de promotion
qui défendront ces
propositions !**

Pour la CGT, la formation dispensée à l'ENFiP doit être une véritable formation professionnelle qui permette à la fois de préparer votre carrière et d'apprendre votre futur métier. Ce ne doit pas être une formation qui prépare un diplôme ou un « deuxième concours » !

Malheureusement, nous constatons que la formation reste encore trop scolaire, trop dense, trop axée sur la notation.

Le contrôle des connaissances doit être adapté en conséquence : le contenu des épreuves doit être plus adapté au travail à effectuer dans les services, les tests doivent permettre de vérifier l'assimilation des connaissances et être suivis de cours de soutiens adaptés.

La CGT réaffirme son opposition à la Note Administrative de Participation (NAP) qui doit être supprimée ! Cette note subjective, sans appréciation, opaque et non susceptible de recours, n'a pas sa place dans le contrôle de connaissances et encore moins dans la validation de votre formation professionnelle et votre titularisation !

La CGT revendique une formation professionnelle adaptée aux situations de handicap. Comme dans les services, ce n'est pas à l'agent handicapé de s'adapter mais bien à l'administration de mettre tout en œuvre dans l'adaptation du poste de travail. La formation professionnelle n'est pas une parenthèse pour le handicap, elle doit donc être entièrement adaptée. Les stagiaires en situation de handicap doivent bénéficier d'une accessibilité optimale dans et vers les établissements, dans leurs différents lieux de stage ainsi que dans les logements mis à leur disposition. La CGT exige du matériel adéquat (fauteuil, écran, interprète, ergonomie, secrétaire etc...) mais aussi une adaptation du temps de travail si besoin, d'une prise en charge concernant les transports etc...

Enfin, nous pensons qu'une véritable alternance doit être mise en place, en lien avec une réflexion sur les méthodes pédagogiques.